

## CHAPITRE XIII

### PREMIER COMMANDEMENT

*Je suis le Seigneur ton Dieu... Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.*

Un seul Dieu tu adoreras  
Et aimeras parfaitement.

SOMMAIRE. — I. *Ce que prescrit le premier commandement.* — 1. De la vertu de religion en général. Culte intérieur, extérieur. Culte public, privé. Culte de latrie, de dulia, d'hyperdulia. Culte absolu, relatif. Culte direct, indirect. — 2. Du culte de Dieu. La dévotion; l'adoration; l'oblation. — 3. Du culte des saints. Légitimité de ce culte. Sa nature. — 4. Du culte de la très sainte Vierge. — 5. Du culte des reliques et des images. II. *Ce qui est défendu par le premier commandement.* — 1. De la superstition. — L'idolâtrie. La divination. La vaine observance. La magie. Le maléfice. — Culte non convenable du vrai Dieu. — 2. De l'irréligion. La tentation de Dieu. Le sacrilège. La simonie.

#### ARTICLE I. — CE QUE PRESCRIT LE PREMIER COMMANDEMENT

1. Que nous prescrit le premier commandement ?

Ce commandement, en tant qu'affirmatif, nous prescrit les actes des vertus de foi, d'espérance, de charité<sup>1</sup> et de religion.

2. Qu'y a-t-il à traiter au sujet de la vertu de religion ?

Il y a à traiter : 1<sup>o</sup> de la vertu de religion en général; 2<sup>o</sup> du culte de Dieu; 3<sup>o</sup> du culte des saints.

#### 1. De la vertu de religion en général.

3. Qu'est-ce que la religion ?

La religion, considérée comme vertu morale appartenant à la justice, est la vertu qui nous fait rendre à Dieu le culte qui lui est dû<sup>a</sup>.

<sup>a</sup> Dans un sens large, la religion, prise *subjectivement*, embrasse toutes les habitudes, tous les actes par lesquels l'homme se relie à Dieu : foi, espérance, charité, miséricorde, pénitence, etc. — La religion, prise *objectivement*, embrasse toutes les vérités qui concernent les rapports de l'homme avec Dieu.

<sup>1</sup> Pour la Foi, l'Espérance et la Charité, voir Chap. V, VI et VII.

Cette vertu tient le premier rang parmi les autres vertus morales, en tant qu'elle nous rapproche davantage de Dieu.

4. Pourquoi la religion n'est-elle pas une vertu théologique ?

Parce qu'elle n'a pas immédiatement Dieu pour objet, mais le culte qui lui est dû, comme premier principe de toutes choses.

5. Qu'est-ce que le culte ?

Le culte en général est l'honneur que nous rendons à un supérieur, comme témoignage de son excellence et de notre propre soumission.

6. Comment divise-t-on le culte qui est l'objet de la vertu de religion ?

On le divise : 1<sup>o</sup> quant à la *forme* : en culte intérieur et en culte extérieur; 2<sup>o</sup> quant au *sujet* : en culte public et en culte privé; 3<sup>o</sup> quant à l'*espèce* : en culte de latrie, de dulia et d'hyperdulia; 4<sup>o</sup> quant à l'*essence* : en culte absolu et en culte relatif; 5<sup>o</sup> quant à l'*objet* : en culte direct et en culte indirect.

#### Culte intérieur et culte extérieur.

7. Qu'est-ce que le culte intérieur ?

Le culte *intérieur* est celui dont les actes s'accomplissent dans l'âme, sans manifestation au dehors.

8. Le culte intérieur est-il nécessaire ?

Il est le culte fondamental, le culte absolument nécessaire, sans lequel il n'y a pas de culte véritable.

*Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité<sup>1</sup>. — Hypocrites, Isaïe a bien prophétisé de vous, disant : Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi; et il est vain le culte qu'ils me rendent<sup>2</sup>.*

9. Quelles sont les pratiques du culte intérieur ?

Ce sont les actes d'offrande à Dieu, d'adoration; les prières mentales, etc.

10. Qu'est-ce que le culte extérieur ?

Le culte *extérieur* est celui dont les actes sont corporels.

11. Le culte extérieur est-il nécessaire ?

Oui, parce que si ce culte fait défaut, la vertu de religion est incomplète, elle est privée d'un aliment indispensable, et ne peut être véritable et sincère.

<sup>1</sup> Jean, iv, 24. — <sup>2</sup> Matth., xv, 7, 9.



1<sup>o</sup> L'homme dépend tout entier de Dieu, corps et âme. Il doit donc, par le culte extérieur, lui faire hommage de son corps, comme il lui fait hommage de son âme par le culte intérieur.

2<sup>o</sup> Les pensées, les affections ont besoin, pour s'entretenir, de se manifester au dehors; elles sont comme un feu qui, faute de combustible, ne tarde pas à s'éteindre. Le culte extérieur sert donc à aviver le culte intérieur.

3<sup>o</sup> L'homme est ainsi fait, qu'il exprime par des paroles, par des gestes, tout ce qu'il sent vivement. Il n'est donc pas possible d'être religieux intérieurement, sans le faire paraître par des pratiques extérieures.

12. Quelles sont les pratiques du culte extérieur?

Ce sont les prières faites à genoux ou dans toute autre posture empreinte de respect, les prières faites à haute voix, le chant des louanges de Dieu, l'assistance aux prières publiques, aux processions, etc.

#### Culte public et culte privé.

13. Qu'est-ce que le culte public?

Le culte *public*, ou *liturgique*, est celui qui est rendu au nom de l'Église, par son autorité, et dans la forme prescrite par elle.

14. Le culte public est-il nécessaire?

Oui, cette nécessité ressort de la pratique constante et universelle des hommes de se réunir en certains lieux consacrés, pour rendre à Dieu leurs devoirs de religion. De même que sans le culte extérieur, le culte intérieur n'existe bientôt plus, faute de soutien; de même, sans le culte public, la religion ne tarderait pas à disparaître de la société et des membres qui la composent.

*Seigneur, je vous bénirai dans les assemblées*<sup>1</sup>. — *Ma maison sera appelée la maison de la prière*<sup>2</sup>. — *Ils étaient toujours dans le temple, louant et bénissant Dieu*<sup>3</sup>.

15. Quelles sont les pratiques du culte public?

Ce sont l'assistance au saint sacrifice de la messe, aux vêpres, les processions, etc.

16. Qu'est-ce que le culte privé?

Le culte *privé* est celui qui manque de l'une des conditions requises pour que le culte soit liturgique.

17. Quand est-ce que le culte public peut s'appeler social?

C'est quand le gouvernement y prend part au nom de la nation.

<sup>1</sup> Ps. xxv, 12. — <sup>2</sup> Matth., xxi, 13. — <sup>3</sup> Luc, xxiv, 53.

18. Le gouvernement doit-il prendre part au culte public?

Oui, car le gouvernement représente la nation elle-même, et il est juste qu'il rende hommage à Dieu, de qui procèdent tous les biens, soit pour les individus, soit pour les sociétés.

« Les hommes, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens <sup>1</sup>. »

19. Quelles sont les pratiques du culte social?

Ce sont les prières publiques pour obtenir l'assistance divine dans les délibérations du gouvernement, la cessation des fléaux, le succès des armes, ou bien les actions de grâces publiques, comme le *Te Deum* après une victoire, etc.

#### Culte de latrie, de dulia, d'hyperdulia.

20. Qu'est-ce que le culte de latrie?

Le culte de *latrie*<sup>a</sup>, ou d'*adoration*, est celui qui est rendu à Dieu seul, à cause de son excellence infinie et du souverain domaine qu'il a sur toutes les choses créées.

21. Qu'est-ce que le culte de dulia?

Le culte de *dulia*<sup>b</sup> est celui qui est rendu aux saints, à cause de leur perfection et de leur excellence surnaturelle dans l'ordre de la grâce et de la gloire.

22. Qu'est-ce que le culte d'hyperdulia?

Le culte d'*hyperdulia*<sup>c</sup> est celui qui n'est rendu qu'à la très sainte Vierge, à cause de son élévation extraordinaire au-dessus de toutes les autres créatures.

#### Culte absolu et culte relatif.

23. Qu'est-ce que le culte absolu?

Le culte *absolu* est celui qui est rendu à quelqu'un à cause de son excellence propre; culte qui s'arrête à lui, sans aller au delà. Ce culte ne peut être rendu qu'aux êtres spirituels; les autres

<sup>a</sup> *Latrie*, du grec *latreia*, servitude, parce que dans ce culte l'être créé s'a-néantit comme un esclave devant la majesté du Créateur.

<sup>b</sup> *Dulia*, du grec *douleia*, servage.

<sup>c</sup> *Hyperdulia*, du grec *uper*, au-dessus; *douleia*, servage.

<sup>1</sup> Léon XIII, Encycl. sur la *Constitution chrétienne des États*.



êtres n'ont pas une excellence à laquelle l'homme puisse se soumettre.

24. Qu'est-ce que le culte relatif?

Le culte *relatif* est celui qui est rendu à une chose, non à cause de son excellence propre, mais à cause de l'excellence de celui qu'elle représente ou avec lequel elle a quelque rapport. Tel est le culte rendu aux images, aux reliques.

#### Culte direct et culte indirect.

25. Qu'est-ce que le culte direct?

Le culte *direct* est celui que nous rendons à Dieu en lui-même.

26. Qu'est-ce que le culte indirect?

Le culte *indirect* est celui que nous rendons à Dieu dans ses saints.

## 2. Du culte de Dieu.

27. Quels sont les actes propres de la vertu de religion?

Ce sont tous les actes par lesquels nous honorons Dieu, en tant qu'il est le premier principe de toutes choses, le souverain Maître universel.

28. Comment divise-t-on ces actes?

On les divise en actes qui sont principalement *intérieurs*, savoir : la prière et la dévotion; et en actes principalement *extérieurs*, savoir : l'adoration, le sacrifice, l'oblation, le vœu, le serment et l'adjuration<sup>1</sup>.

#### La dévotion.

29. Qu'est-ce que la dévotion?

La *dévotion*<sup>a</sup> est la volonté efficace de se donner promptement à tout ce qui regarde le culte et le service de Dieu.

30. Comment divise-t-on la dévotion?

On la divise en dévotion substantielle et en dévotion accidentelle.

La dévotion *substantielle*, ou intellectuelle, réside dans les facultés supérieures; elle dispose à obéir fermement à Dieu, qu'elle soit accompagnée ou non de consolation.

<sup>a</sup> *Dévotion*, du verbe latin *devovere*, qui signifie l'action de livrer entièrement au service de quelqu'un une personne ou une chose.

<sup>1</sup> Pour la *Prière* et le *Sacrifice*, voir la III<sup>e</sup> Partie; pour le *Vœu*, le *Serment* et l'*Adjuration*, voir le II<sup>e</sup> Commandement de Dieu, p. 271, 264, 269.

La dévotion *accidentelle* ou affective est une certaine suavité qui affecte de telle sorte l'appétit inférieur, qu'elle fait trouver agréables et faciles les choses même pénibles ou nuisibles.

31. De ces deux dévotions quelle est celle qui est nécessaire?

C'est la dévotion substantielle. En effet, pour prier avec attention et persévérance, pour pratiquer la charité et les autres vertus, pour éviter le péché, il faut que la volonté soit toujours disposée à obéir promptement à Dieu.

*Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre*<sup>1</sup>.

32. La dévotion accidentelle est-elle utile?

Bien qu'elle ne soit pas nécessaire, la dévotion accidentelle est utile, parce qu'elle vient en aide à la dévotion substantielle, en affaiblissant la concupiscence, en inclinant les sens à la vertu, en écartant les obstacles que rencontre la piété.

*Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux*<sup>2</sup>. — *J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur*<sup>3</sup>.

« Comme Dieu se sert de la consolation pour soutenir une âme et lui donner lieu de respirer un peu après qu'elle a soutenu elle-même l'épreuve de la tribulation, elle doit prendre ce petit soulagement dans une simple vue du bon plaisir de Dieu, sans se complaire dans le plaisir personnel qu'elle y trouve. » (B. J.-B. DE LA SALLE.)

33. Peut-on désirer et demander la dévotion accidentelle?

Oui, puisque c'est une grâce qui nous incline suavement au bien.

« Vous devez chercher sans relâche la grâce de la dévotion, la demander instamment, l'attendre patiemment et avec confiance, la recevoir avec gratitude, la conserver avec humilité, travailler soigneusement avec elle<sup>4</sup>. »

34. La dévotion accidentelle n'offre-t-elle pas des dangers?

Oui; si l'on n'y prend garde, il est à craindre qu'on en vienne, dans les exercices de piété, à ne désirer que la consolation sensible, et qu'ainsi on ne se détourne de Dieu pour ne s'attacher qu'au bien créé. Aussi faut-il ne la demander à Dieu que conditionnellement, nous rappelant le mérite et la récompense des œuvres spirituelles.

*Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus, mais parce que je vous ai donné du pain à manger, et que vous avez été rassasiés*<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Jean, IV, 34. — <sup>2</sup> Ps. XXXIII, 8. — <sup>3</sup> Ps. CXVIII, 32. — <sup>4</sup> *Imitation de Jésus-Christ*. liv. IV, ch. xv, 1. — <sup>5</sup> Jean, VI, 26.



« Dieu, qui se plaît à se communiquer aux âmes pures, ne veut pas cependant qu'elles s'attachent à ses dons, car l'attache est un défaut qui lui donnerait du dégoût pour elles, parce qu'elles témoigneraient par là que ce n'est pas purement Dieu qu'elles cherchent, mais le don de Dieu et leur propre satisfaction. » (B. J.-B. DE LA SALLE.)

#### L'adoration.

35. Qu'est-ce que l'adoration ?

L'adoration<sup>a</sup> est l'honneur rendu à Dieu, à cause de son excellence souveraine, avec protestation de notre dépendance absolue à son égard.

36. Pourquoi l'adoration ainsi entendue, ou le culte de latrie, n'est-il dû qu'à Dieu ?

Parce qu'étant le Créateur de toutes choses, il est le seul Maître souverain.

*Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous le servirez lui seul<sup>1</sup>.*

37. Devons-nous adorer chacune des personnes de la très sainte Trinité ?

Oui, parce que chacune de ces personnes est Dieu.

38. Devons-nous adorer d'un culte de latrie la très sainte humanité de Jésus-Christ ?

Oui, parce qu'elle est unie, et en tant qu'elle est unie au Verbe de Dieu en l'unité de personne. Cette humanité est l'humanité d'un Dieu. Jésus-Christ est un : ce qui est adorable en lui, ce n'est pas seulement le Verbe, mais toute la personne, par conséquent la double nature qui subsiste en cette personne, la nature humaine comme la nature divine.

Quand il est écrit de Jésus-Christ que « Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers<sup>2</sup> », et encore, que « le Père a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père<sup>3</sup>, » il s'agit ici, non proprement du Verbe, mais de l'Homme-Dieu ; par conséquent l'Homme-Dieu tout entier doit être adoré, comme le Père, d'un culte de latrie.

<sup>a</sup> Adoration, du latin *adorare*. Suivant les uns, *adorare* : de *ad*, à ; *os*, bouche ; veut dire porter la main à la bouche, baiser avec la main. Suivant les autres *adorare* : de *ad*, à ; *orare*, prier ; veut dire parler à quelqu'un, le prier. — L'adoration, dans un sens large, est l'acte par lequel, reconnaissant l'excellence de quelqu'un, on lui témoigne sa soumission par une inclination de tête, une génuflexion, une prostration, etc. C'est dans ce sens que Jacob dit à son fils Joseph : « Est-ce que moi, ta mère et tes frères, nous t'adorerons sur la terre<sup>4</sup> ? »

<sup>1</sup> Matth., iv, 10. — <sup>2</sup> Philip., ii, 9, 10. — <sup>3</sup> Jean, v, 22, 23. — <sup>4</sup> Gen., xxxvii, 10.

39. Devons-nous adorer chaque partie de sa très sainte humanité ?

Oui, nous devons adorer son âme, son corps, son sang, son cœur, parce que tout cela appartient à l'intégrité de sa personne.

40. Quel est le culte que nous rendons aux choses qui se rapportent à Jésus-Christ d'une façon particulière ou qui le représentent ?

Nous leur rendons un culte de latrie, mais un culte relatif. Ce n'est point à ces choses elles-mêmes, mais à Notre-Seigneur que s'adressent nos adorations.

Tel est le culte rendu : 1<sup>o</sup> au très saint nom de JÉSUS-CHRIST, aux gouttes de son sang conservées dans certaines églises, au bois de la vraie croix et aux autres instruments de la passion ; 2<sup>o</sup> au crucifix et aux croix.

#### L'oblation.

41. Qu'est-ce que l'oblation ?

C'est l'offrande de choses mobilières ou immobilières que les fidèles font à Dieu, par un motif de religion, pour l'Église et pour ses ministres.

42. L'oblation est-elle obligatoire ?

Oui, car il est de droit naturel divin que l'ouvrier reçoive ce qui lui est nécessaire pour vivre.

C'est en vertu de cette obligation que les ministres du culte recevaient autrefois les prémices, les dîmes, et qu'aujourd'hui ils reçoivent, dans les pays concordataires, outre le casuel fixé par l'évêque, un traitement d'indemnité en compensation des biens confisqués à l'Église.

*Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ? Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile<sup>1</sup>.*

### 3. Du culte des saints.

43. Qu'est-ce qu'un saint ?

Un saint<sup>a</sup>, dans le sens rigoureux du mot, est celui qui, jouis-

<sup>a</sup> Saint, *sanctus*, vient, suivant les uns, du verbe *sancire*, et signifierait ici consacré, uni à la divinité. Suivant d'autres, il signifierait purifié par le sang, sanguine unctus. Ce qu'il y a de certain, c'est que chez les Hébreux, comme chez les païens, les personnes et les choses étaient sanctifiées par l'aspersion du sang des victimes. Ce sang figurait le sang de l'agneau sans tache qui nous purifie de nos péchés : *Il nous a lavés de nos péchés dans son sang<sup>2</sup>*. En unissant ces deux étymologies, on a cette définition qui est exacte : Le saint est celui qui, étant purifié par le sang, est consacré, attaché à Dieu.

<sup>1</sup> I Cor., ix, 13, 14. — <sup>2</sup> Apoc., i, 5.



sant de la vision béatifique, est proposé par l'Église au culte public des fidèles.

44. Que faut-il pour qu'un serviteur de Dieu soit proposé, après sa mort, au culte public des fidèles?

Il faut qu'il soit *canonisé* par l'Église, c'est-à-dire inscrit au catalogue des saints, appelé *Martyrologe*, ou tout au moins qu'il soit déclaré bienheureux.

45. Comment procède l'Église dans la canonisation des saints?

1<sup>o</sup> Dix ans après sa mort, le serviteur de Dieu peut être déclaré *Vénérable*, et la cause de sa béatification être ainsi introduite; 2<sup>o</sup> cinquante ans après sa mort, à moins qu'une dispense ne permette de procéder plus tôt, on peut commencer l'examen de l'héroïcité de ses vertus ou du martyre, puis celui des miracles, et on le proclame *Bienheureux*; 3<sup>o</sup> après deux miracles opérés depuis la béatification, on procède à la *canonisation*.

46. Est-il permis de rendre un culte public au serviteur de Dieu déclaré vénérable?

Non, l'Église permet seulement de l'honorer d'un culte privé.

On peut aussi honorer d'un culte privé les enfants baptisés, morts avant l'âge de raison, et plus probablement aussi les âmes du purgatoire.

47. Quelle différence y a-t-il entre la béatification et la canonisation?

Par la *béatification*, le culte public est autorisé, mais avec certaines limites; par exemple, dans tel diocèse, dans tel ordre religieux. Par la *canonisation*, le culte public s'étend à toute l'Église.

48. Comment les saints sont-ils divisés dans la liturgie?

Ils sont divisés en six classes: les apôtres, les martyrs, les confesseurs pontifes et les confesseurs non pontifes, les vierges, martyres ou non martyres, et les saintes femmes, parmi lesquelles il y a aussi des martyres.

Parmi les confesseurs pontifes ou non pontifes, les docteurs ont un rang spécial.

#### Légitimité du culte des saints.

49. Les saints doivent-ils être honorés d'un culte religieux?

Oui, cela est de foi contre les luthériens et les calvinistes.

50. Sur quoi est fondé le culte des saints?

Le culte des saints est fondé: 1<sup>o</sup> sur l'enseignement et la pratique de l'Église; 2<sup>o</sup> sur la sainte Écriture; 3<sup>o</sup> sur la Tradition;

4<sup>o</sup> sur la raison; 5<sup>o</sup> sur les innombrables miracles opérés par leur intercession.

51. Comment l'enseignement et la pratique de l'Église justifient-ils le culte des saints?

« Les saints qui règnent avec Jésus-Christ, dit le concile de Trente, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes; il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et d'avoir recours à leurs prières, à leur aide et à leur assistance, pour obtenir de Dieu ses bienfaits par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est seul notre Rédempteur et notre Sauveur<sup>1</sup>. »

Conformément à sa doctrine, l'Église a toujours vénéré les saints; elle a institué des fêtes en leur honneur, elle a dédié à Dieu, en leur mémoire, des temples, des autels, etc.

52. Comment le culte des saints est-il fondé sur la sainte Écriture?

Nous lisons dans la sainte Écriture que les patriarches, poussés par l'esprit de Dieu, rendaient un culte religieux aux anges. Abraham adora les trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mambré<sup>2</sup>; Josué adora l'ange qui se présenta à lui avant la prise de Jéricho<sup>3</sup>.

Nous y voyons encore que les serviteurs de Dieu ont été de leur vivant l'objet d'un culte religieux: ainsi en fut-il pour Élie<sup>4</sup> et pour Élisée<sup>5</sup>.

Or il y a autant et plus de raison d'honorer les saints qui règnent au ciel avec Jésus-Christ.

53. Comment le culte des saints est-il fondé sur la Tradition?

Les Pères de l'Église, échos de la Tradition, sont unanimes à reconnaître la légitimité du culte des saints.

« Nous honorons les serviteurs, dit saint Jérôme, pour que l'honneur des serviteurs rejaillisse sur le Seigneur, qui a dit: *Celui qui vous méprise, me méprise.* » — Et saint Jean Damascène: « Il convient d'honorer les saints en leur qualité d'amis de Jésus-Christ, de fils et d'héritiers de Dieu. »

54. Comment la raison justifie-t-elle le culte des saints?

Le culte, en général, consiste à marquer à quelqu'un la respectueuse soumission que nous inspire son excellence. C'est ainsi que, dans l'ordre civil et politique, nous honorons les hommes qui brillent par leurs vertus, les services rendus, le rang qu'ils occupent.

Or: 1<sup>o</sup> Les saints l'emportent en excellence sur tous ceux qui, sur la terre, sont dignes de nos respects et de nos hommages. Ils

<sup>1</sup> Session xxv. — <sup>2</sup> Gen., xviii, 2. — <sup>3</sup> Josué, v, 15. — <sup>4</sup> IV Rois, I, 13. — <sup>5</sup> IV Rois, iv.



nous offrent le modèle des plus belles, des plus héroïques vertus.

2° Comme Jésus-Christ, ils ont passé ici-bas en faisant le bien. Tous furent les bienfaiteurs de l'humanité par la lumière de leur enseignement et de leurs exemples, et un grand nombre par leur dévouement infatigable à toutes les œuvres civilisatrices : instruction de l'enfance et de la jeunesse, rachat des captifs, paix sociale, fondation des établissements de charité, etc. Au ciel, ils ne cessent point de s'intéresser à leurs frères de l'Église militante, de les aimer, de prier pour eux. Les faveurs sans nombre qu'ils obtiennent justifient pleinement la vénération, la confiance, la reconnaissance des fidèles qui recourent à leur intercession.

3° Les saints sont les amis de Dieu ; ils participent déjà à sa gloire.

55. Comment le culte des saints est-il fondé sur les miracles qu'ils ont opérés ?

Depuis les apôtres jusqu'à nos jours, les saints ont été le plus souvent les instruments de Dieu pour l'accomplissement de ces œuvres merveilleuses qui dénotent son intervention immédiate dans les choses humaines. Dieu, qui leur a donné ainsi « beaucoup de gloire dans sa magnificence<sup>1</sup> », veut donc que nous aimions et honorions ses saints, puisque lui-même les aime et les honore.

*Louez le Seigneur dans ses saints<sup>2</sup>.*

#### Nature du culte rendu aux saints.

56. Quelle est la nature du culte que nous rendons aux saints ?

C'est un culte absolu de *dulie*.

Un culte de *dulie*, c'est-à-dire un culte de respect et d'honneur, et non un culte de *latrie* ou d'adoration.

Un culte *absolu*, c'est-à-dire qui a pour objet la sainteté et la dignité surnaturelle que les saints ont en eux-mêmes, bien que cette excellence ait Dieu pour principe et pour fin.

57. Quels sont nos devoirs envers les saints ?

Nous devons : 1° Les louer, en nous rappelant avec admiration leurs vertus et leur gloire.

*Louons ces hommes glorieux qui sont nos pères<sup>3</sup>. — Pour moi, ô mon Dieu, vos amis sont devenus extrêmement honorables<sup>4</sup>.*

Eccl., XLIV, 2. — <sup>2</sup> Ps., CL, 1. — <sup>3</sup> Eccl., XLIV, 1. — <sup>4</sup> Ps., CXXXVIII, 17.

2° Les prier d'intercéder pour nous.

*Allez à mon serviteur Job, ... il priera pour vous<sup>1</sup>.*

3° Les imiter.

*Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, et, considérant la fin de leur vie, imitez leur foi<sup>2</sup>.*

58. Quels sont les saints que nous devons plus particulièrement honorer ?

Nous devons plus particulièrement honorer saint Joseph<sup>3</sup>, patron de l'Église universelle, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, les saints patrons de notre diocèse et de notre paroisse, et ceux dont nous portons le nom.

59. Quelle différence y a-t-il entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux saints ?

Quand nous prions Dieu, nous lui disons d'avoir pitié de nous, de nous accorder ses grâces. Quand nous prions les saints, nous leur disons d'intercéder pour nous. Dieu seul a le pouvoir de nous exaucer ; les saints n'ont qu'un pouvoir d'intercession. Nous disons à Dieu : Ayez pitié de nous, exaucez-nous. Nous disons aux saints : Priez pour nous.

60. Devons-nous rendre aussi un culte aux anges ?

Oui, comme aux saints, et pour les mêmes raisons.

61. Quels sont les anges que nous devons particulièrement honorer.

Saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, et particulièrement notre bon ange gardien<sup>4</sup>.

*Je vais envoyer mon ange, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde dans le chemin, et qu'il vous introduise dans la terre que je vous ai préparée. Respectez-le, écoutez sa voix, et gardez-vous bien de le mépriser<sup>5</sup>.*

62. Puisque nous avons la liberté de nous adresser directement à Dieu, pourquoi avons-nous recours aux saints ?

1° Parce que Dieu veut honorer les saints en leur donnant quelque part au salut et au bien des fidèles, quoique sous la dépendance de Jésus-Christ.

2° Parce qu'il a voulu, par cette communication de prières et de secours, unir étroitement l'Église triomphante et l'Église militante. Les saints ajoutent à notre prière le poids de leur propre intercession.

<sup>1</sup> Job, XLII, 8. — <sup>2</sup> Hébr., XIII, 7. — <sup>3</sup> Voir I<sup>re</sup> Partie, p. 242. — <sup>4</sup> Voir I<sup>re</sup> Partie, p. 70. — <sup>5</sup> Exode, XXIII, 20, 21.



## 4. Du culte de la très sainte Vierge.

63. De quel culte devons-nous honorer la très sainte Vierge ?

Nous devons l'honorer d'un culte absolu d'hyperdulie.

Un culte *absolu*, c'est-à-dire un culte qui a pour objet la sainteté et la dignité à laquelle Dieu l'a élevée.

Un culte d'*hyperdulie*, c'est-à-dire qui l'emporte sur celui des autres bienheureux.

64. Pourquoi devons-nous ce culte à Marie ?

Parce qu'elle est pleine de grâce, la plus parfaite des créatures, qu'elle est la Mère de Dieu et des hommes, la Reine du ciel et de la terre.

« Celui qui servira dignement Marie sera justifié, et celui qui l'aura négligée mourra dans son péché. » (S. BONAVENTURE.)

65. Que faut-il faire pour servir dignement Marie ?

Il faut, dit saint Bernard, suivre l'exemple de sa vie. On ne peut lui plaire, non plus qu'à Dieu et à Jésus-Christ son Fils, ni mériter la protection de ses prières, que par l'innocence ou la pénitence<sup>1</sup>.

## 5. Du culte des reliques et des images.

## Les saintes reliques.

66. Le culte des saints se borne-t-il à leur personne ?

Non, il s'étend aussi à leurs reliques et à leurs images.

67. Qu'appelle-t-on reliques ?

On appelle *reliques*<sup>a</sup> : 1<sup>o</sup> ce qui reste du corps d'un saint canonisé ou béatifié par l'Église; 2<sup>o</sup> les objets qui ont appartenu aux saints ou qui ont touché leurs corps : linge, cercueil, etc.

68. Combien distingue-t-on de sortes de reliques des saints ?

Trois sortes : les reliques insignes, les reliques notables et les reliques minimes.

Les reliques *insignes* sont le corps entier ou un membre entier.

Les reliques *notables* sont une partie considérable du corps, mais qui ne constitue pas un membre entier.

Les reliques *minimes* sont de petites parties du corps, des parcelles de reliques insignes ou notables.

<sup>a</sup> Reliques, du latin *reliquiæ*, restes.

<sup>1</sup> Voir I<sup>re</sup> Partie, Ch. XI, p. 229.

Sont réputées reliques insignes : les gouttes du précieux sang<sup>1</sup>, la robe de Notre-Seigneur, son suaire, et les divers instruments de sa passion; la maison de la très sainte Vierge, son voile et sa ceinture.

69. Quel culte rendons-nous aux saintes reliques ?

Nous leur rendons un culte non absolu, mais relatif. Les reliques, en effet, ne sont honorées qu'à cause de la dignité de la personne avec laquelle elles ont un rapport moral.

70. Le culte des saintes reliques est-il légitime ?

Oui, car il est fondé : 1<sup>o</sup> sur l'enseignement et la pratique de l'Église; 2<sup>o</sup> sur la sainte Écriture; 3<sup>o</sup> sur la Tradition; 4<sup>o</sup> sur la raison; 5<sup>o</sup> sur les nombreux miracles par lesquels Dieu s'est plu à récompenser la dévotion aux saintes reliques.

71. Comment le culte des saintes reliques est-il fondé sur l'enseignement et la pratique de l'Église ?

« Les fidèles, dit le concile de Trente, doivent respecter les corps saints des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ... Ceux qui soutiennent qu'on ne doit point d'honneur et de vénération aux reliques des saints, ou que c'est inutilement que les fidèles leur portent respect, ainsi qu'aux autres monuments sacrés, doivent être condamnés, comme l'Église les a autrefois condamnés, et comme elle les condamne encore maintenant<sup>2</sup> ».

Conformément à cette doctrine, l'Église a toujours rendu un culte aux saintes reliques, soit en les conservant précieusement dans les églises, soit en les exposant à la vénération des fidèles.

72. Comment le culte des saintes reliques est-il justifié par la sainte Écriture ?

Nous lisons dans la sainte Écriture que Moïse, quittant l'Égypte, emporta avec lui les os de Joseph, pour honorer les restes de ce saint patriarche<sup>3</sup>; que les os d'Élisée rendirent la vie à un cadavre qu'on avait jeté dans son sépulcre<sup>4</sup>; que des mouchoirs et des linges qui avaient touché le corps de saint Paul guérissaient les malades et chassaient les esprits mauvais<sup>5</sup>.

73. Comment le culte des saintes reliques est-il fondé sur la Tradition ?

« Si on ne doit pas honorer les reliques des martyrs, dit entre autres saint Jérôme, pourquoi lisons-nous donc dans la sainte Écriture que *la mort des saints est précieuse devant le Seigneur?* »

<sup>1</sup> Voir p. 235, n<sup>o</sup> 40. — <sup>2</sup> Concile de Trente, Sess. XXV. — <sup>3</sup> Exode, XIII, 19. — <sup>4</sup> IV Rois, XIII, 21. — <sup>5</sup> Actes, XIX, 12.



— « J'honore, dit saint Chrysostome, dans la chair des martyrs, la cicatrice, la plaie, reçues pour le nom de Jésus-Christ; j'honore ces cendres consacrées par le glorieux témoignage qu'elles ont rendu et qu'elles rendent encore à la divinité de Jésus-Christ et de son Évangile. J'honore ce corps qui m'apprend à aimer Dieu, jusqu'à sacrifier le mien pour lui plaire. »

74. Comment le culte des saintes reliques est-il fondé sur la raison ?

Nous portons un pieux respect aux restes mortels de nos parents, de nos bienfaiteurs, de nos amis, des grands hommes qui ont honoré l'humanité, ainsi qu'aux lieux qu'ils ont habités, aux objets qui leur ont servi. A plus forte raison devons-nous honorer les corps des saints qui « ont été les membres vivants de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit, et qui doivent ressusciter un jour pour la vie éternelle ».

75. Sur quoi enfin est fondé le culte des saintes reliques ?

Sur les nombreux miracles par lesquels Dieu s'est plu à récompenser la dévotion aux saintes reliques. En dehors de ceux dont fait mention la sainte Écriture, l'histoire ecclésiastique nous rapporte une foule de prodiges opérés par la visite des sanctuaires où reposent les corps des saints, par le contact des objets qui avaient servi à leur usage, par la procession de leurs reliques, etc.

#### Les saintes images.

76. Devons-nous rendre un culte aux saintes images ?

Oui, « on doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Vierge Mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur est due<sup>1</sup>. »

77. Quelle est la nature du culte que nous leur rendons ?

C'est un culte relatif : culte relatif de latrie, s'il s'agit des images de Jésus-Christ ; culte relatif d'hyperdulie, s'il s'agit des images de la très sainte Vierge ; culte relatif de dulie, s'il s'agit des images des saints.

« Nous ne croyons point, dit le concile de Trente, qu'il y ait dans ces images aucune divinité ou aucune vertu pour laquelle on doive les révéler, ni leur demander aucune grâce, ni mettre en elles notre confiance, comme faisaient les païens, qui mettaient leurs espérances dans les idoles ; mais l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent, en sorte que, par les images que nous baisons et devant lesquelles nous

<sup>1</sup> Concile de Trente, Session XXV.

nous découvrons et nous nous prosternons, nous adorons Jésus-Christ et nous honorons les saints, dont elles portent la ressemblance<sup>1</sup>. »

78. Quelle est l'utilité des saintes images ?

« Non seulement, dit le concile de Trente, elles rappellent au peuple la mémoire des bienfaits et des grâces qu'il a reçus de Jésus-Christ ; mais encore elles exposent aux yeux des fidèles les miracles que Dieu a opérés, et les exemples salutaires qu'il nous a donnés par les saints ; afin qu'ils lui en rendent grâces, et qu'ils soient excités par la vue de ces objets à imiter, les exemples des saints, à adorer et aimer Dieu, et à vivre dans la piété<sup>1</sup>. »

79. Par qui le culte des saintes images a-t-il été attaqué ?

Il a été attaqué au VII<sup>e</sup> siècle par les iconoclastes<sup>a</sup>, et au XVI<sup>e</sup> siècle par les luthériens et les calvinistes.

Les premiers furent condamnés au second concile de Nicée (787), et les autres au concile de Trente (1563).

#### ART. II. — CE QUI EST DÉFENDU PAR LE PREMIER COMMANDEMENT

80. Comment pèche-t-on contre le premier commandement ?

On pèche contre le premier commandement de deux manières : par *excès*, quand on commet des actes de superstition, et par *défaut*, quand on commet des actes d'irrégion.

#### 1. De la superstition.

81. Qu'est-ce que la superstition ?

La *superstition* est le culte d'une fausse divinité ou le culte non convenable du vrai Dieu.

82. Quelles sont les espèces de superstitions qui ont pour objet le culte d'une fausse divinité ?

Il y en a cinq principales : l'idolâtrie, la divination, la vaine observance, la magie et le maléfice.

#### L'idolâtrie.

83. Qu'est-ce que l'idolâtrie ?

L'*idolâtrie* est le culte divin rendu à la créature.

<sup>a</sup> Iconoclastes, du grec *eikôn*, image ; *klain*, briser : briseurs d'images.

<sup>1</sup> Concile de Trente, Session XXV.